



CPOM : contractualisation et reconfiguration de l'offre

Contexte

La loi *Adaptation de la Société au Vieillessement*, parue le 28 décembre 2015 et la *Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2016* prévoient la généralisation de CPOM (Contrat Pluriannuels d'Objectif et de Moyens) obligatoires et la mise en place de l'EPRD (État de Prévisions des Recettes et des Dépenses) pour les secteurs personnes âgées et handicap (sous financement ARS). Ainsi, pour les EHPAD, le CPOM va progressivement remplacer la convention tripartite.

Objectifs pédagogiques

- **Appréhender le cadre législatif et réglementaire des CPOM**
- **Mesurer les attendus, enjeux mais aussi les risques liés au contrat**
- **Disposer d'éléments de méthodologie pour négocier un CPOM**

Programme

- Introduction : un contexte d'incitation à la contractualisation
 - Définition du CPOM
 - Un contexte politique et financier incitatif
- Les objectifs attendus d'un CPOM
 - Un outil de mise en œuvre des politiques publiques
 - Un outil de régulation et de transformation de l'offre existante
 - Un outil de simplification
- Du volontariat à la contractualisation obligatoire
 - des CPOM « volontaires » aux CPOM obligatoires : qui est concerné ?
- Le cadre réglementaire et le contenu du contrat
 - diagnostic et objectifs de contractualisation
 - détermination des modalités financières : dotation globalisée, évolution pluriannuelle, affectation des résultats
 - lien entre CPOM et EPRD ou procédure budgétaire annuelle
 - intégration des frais de siège et PPI
 - indicateurs et modalités de suivi : outils et documents associés
- La méthodologie de contractualisation
- Le suivi du CPOM : le dialogue de gestion

Date(s) et lieu(x) :

- **Clermont-FD : 18 janvier 2019**
- **Lyon : 22 janvier 2019**

> [s'inscrire en ligne](#)

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

Adhèrent cotisant **285 €**

Public **385 €**

Public :

Dirigeants salariés et bénévoles, gestionnaires et responsables d'établissement ou service, comptables...

Pré-requis :

Connaissance du mécanisme actuel de tarification des ESMS

Méthodes pédagogiques :

- *Apports théoriques et échanges*
- *Support pédagogique*

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :

- *Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de présence*
- *Évaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction*

Votre contact :

formation@uriopss-ara.fr

URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes
259, rue de Créqui
69003 LYON
04 72 84 78 16





Intervenant

Lionel GUERRET, conseiller technique Uriopss

Points forts

Ce stage intègre toutes les actualités et spécificités locales et permet de se saisir rapidement de ce nouvel outil. La situation spécifique de chaque structure fera l'objet d'échanges durant la formation.

Consultez notre **catalogue 2019**
avec liens vers les programmes détaillés



Votre contact :

formation@uriopss-ara.fr

URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes
259, rue de Créqui
69003 LYON
04 72 84 78 16

